## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE ENTRE 20 HEURES ET 6 HEURES

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),			
Mme/M.:			
Né(e) le :		à:	
Demeurant :			
certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire <sup>1</sup> :			
[]	Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés		
[]	Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé		
[]	Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants		
[]	Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant		
[]	Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative		
[]	Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative		
[] Déplacements liés à des transits ferroviaires ou aériens pour des déplacements de longues distances			
[ ] Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie			
Fait à :			
Le:	à:		Pour lutter contre
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)		l'épidémie, téléchargez	
Signa	ature :		
			#Tous

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.